



ZONE DE DISTRIBUTION : SIAEP PLAINES DE RIOM CENTRE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : GOULET DE VOLVIC (GALÉRIE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 17263 personnes sur 14 communes (AUBIAT, CHAMBARON SUR MORGE, CHAPPES, CHEIX (LE), CLERLANDE, DAVAYAT, ENNEZAT, MARTRES-SUR-MORGE, MENETROL, PESSAT-VILLENEUVE, SAINT-BEAUZIRE, SAINT-BONNET-PRES-RIOM, VARENNES-SUR-MORGE, YSSAC-LA-TOURETTE). Le responsable des installations est : « SIAEP PLAINES DE RIOM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.E.M.E.R.A.P. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **29**
Conformité : **96 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **8,63 mg/L**
Valeur maxi : **9,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **57**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

ARSENIC

A

Bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **50**
Valeur moyenne : **5,44 microgramme/L**
Valeur maxi : **8 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **6,91 °f**
Valeur maxi : **7,61 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 11/06/2026

UDI 063001938

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.